Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260429-2026_34-DE

COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 09** **Votants : 09**

Quorum : 6

Présents : BOUCLE SIRIEIX Christine, CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LEUENBERGER Susanne, LIVET David, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, VERRON Pascale ;

Excusés : BELMON Patrick, ORIAL Brigitte ;

Absents : -

Monsieur David Livet a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026.

2026/34 Avis sur Porcherie GAEC du Villard

Vu les conclusions de la SAS Aqua Gestion sur les risques de pollution des eaux du lac de Vassivière ;
Vu les avis, rapports et remarques de différentes acteurs autour du lac de Vassivière (Conservatoire du littoral, CEN, Syndicat Le Lac de Vassivière, communes, habitants…etc).

Mr le maire informe le conseil d'un projet de porcherie industrielle situé sur la commune de Royère de Vassivière, par le GAEC le Villard. Cet élevage a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est tenue en mars 2026. Ce projet impactant particulièrement le secteur du Lac de Vassivière, les collectivités et organismes impliqués dans sa gestion (communes riveraines, Syndicat Le Lac de Vassivière, Conservatoire des espaces naturels…Etc) et notamment sur les questions environnementales et touristiques, ont soulevé un certain nombre de remarques et d'inquiétudes.

Les principales craintes concernent le risque de pollution quasiment inévitable que cette porcherie va engendrer pour le lac de Vassivière et ses affluents. Cette pollution, qui risque de s'avérer irréversible, mettra en péril l'activité touristique autour du Lac de Vassivière. Il s'agit de la principale activité économique de la commune.

C'est le modèle d'élevage, soit un élevage industriel et intensif, qui est remis en question.

Monsieur Thomas Champion fait part au conseil du fait que l'élevage de porcs en plein air demande beaucoup de surface de terrain, et qu'il serait impossible de répondre à la demande uniquement avec un élevage de ce type. En outre, il souligne le fait que les agriculteurs locaux trouvent peu de débouchés en vente directe. Il s'agit pour eux d'une manière de diversifier leur production afin de pouvoir faire face aux éventuelles évolutions des marchés.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260429-2026_34-DE

D'autres membres du conseil soulignent cependant qu'il s'agit d'une question plus globale ayant trait à l'aménagement général du territoire. C'est en effet avant tout la proximité avec le lac de Vassivière qui pose problème.

Mme Christine BOUCLE SIRIEIX indique que le projet semble peu adapté au contexte du lac de Vassivière, qu'il lui semble que ledit projet pose des problèmes environnementaux importants et la question de la précarisation du monde agricole en le faisant reposer sur de grands groupes peu sensibles aux problèmes et conditions de travail des agriculteurs, mais qu'il est difficile de se prononcer sans avoir des connaissances techniques précises sur le sujet.

La question de l'implication et des objectifs de ces grands groupes qui financent et accompagnent ce projet est posée, et il est loin d'être certain que l'intérêt local soit déterminant dans la création d'une telle structure.

Est également soulevée la question des pratiques alimentaires qui évoluent. La consommation de viande est en baisse et par conséquent, on peut douter de la pertinence d'un tel projet de production intensive de produits animaux dans le contexte actuel.

Le maire demande au conseil s'il souhaite donner un avis favorable (voix « pour ») ou défavorable (voix « contre ») au projet qui sera transmis à la Préfecture de la Creuse, en charge du dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 01 voix pour, 08 voix contre, 00 abstention :

- Donne un avis défavorable au projet d'élevage porcin du GAEC du Villard sur la commune de Royères de Vassivière ;
- Dit que la présente délibération sera transmise à Mme la Préfète de la Creuse.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***





Transmis en Préfecture le 29 avril 2026, publié le 29 avril 2026.